

PAR COURRIEL

Québec, le 10 juillet 2026

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à des documents (N/D : 26-SQ-0001-273)

Bonjour,

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 29 mai 2026 par laquelle vous souhaitez obtenir les documents suivants :

1. Tout document, rapport, analyse ou tableau de bord faisant état :
 - de la diminution ou de l'évolution des effectifs de psychologues;
 - des difficultés de recrutement ou de rétention;
 - du recours aux assignations temporaires;
 - de la non-reconduction de remplacements ou d'assignations;
 - des impacts de ces situations sur l'offre de services.
2. Toute note d'information, note de breffage, présentation, correspondance ou recommandation concernant :
 - le recrutement de psychologues;
 - les effectifs en psychologie;
 - les services psychologiques destinés aux enfants, aux adolescents et aux familles;
 - les mesures visant à réduire les listes d'attente en psychologie.

3. Tout document analysant l'écart entre les besoins de services psychologiques dans le réseau public et le nombre de postes ou de psychologues disponibles.
4. Tout document faisant état d'un gel, d'une abolition, d'une suspension ou d'une non-reconduction de postes, d'assignments ou de remplacements de psychologues depuis le 1er janvier 2023.

Au terme de nos vérifications, vous trouverez ci-joint un document qui contient certains des renseignements visés par le premier volet de votre demande.

Concernant le deuxième et troisième point de votre demande, nous vous informons que nous ne détenons aucun document comportant les renseignements recherchés dans le cadre de votre demande. Or, le droit d'accès prévu par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après la « Loi ») se limite aux documents qui sont détenus par l'organisme.

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer nos cordiales salutations.

[Signature]

Me Anne de Ravinel, avocate

Directrice de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

p.j. Avis de recours
 Document (1)

Avis de recours en révision

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Commission d'accès à l'information
525, boul. René-Lévesque Est, bur. 2.36
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

Commission d'accès à l'information
2045, rue Stanley, bur. 900
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Appel devant la Cour du Québec

a) Pouvoir

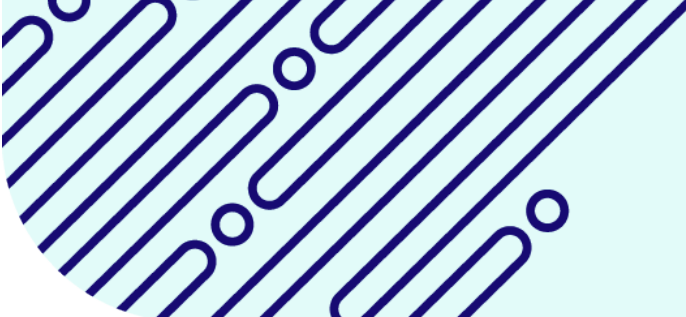
L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis de l'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.



Psychologues

Portrait sommaire de main-d'œuvre

Présenté par : DPMOOT – DGT – VPTCE

IAAARH – DORH – VPTCE

Date : 8 mai 2026

Nombre d'employés à l'emploi en 2024, 2025 et 2026

Tableau sommaire – tous les établissements

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Croissance 23-24→24-25	Croissance 24-25→25-26	Croissance totale
Effectif total	2150	2161	2023	0,51%	-6,39%	-5,91%

- Diminution du nombre d'employés -5.9% sur 3 ans (2150 → 2023)

Heures travaillées 2024 et 2025

Tableau sommaire – tous les établissements

Indicateur	2024-2025	2025-2026	Croissance
Heures régulières	2 280 385	2 320 485	1,76%
Heures temps supplémentaire	33 505	26 686	-20,35%
Heures travaillées totales	2 313 890	2 347 170	1,44%
ETC annuels	1 267	1 285	1,44%

- Légère augmentation des heures travaillées totales de 33 280 heures (1.44%).

Ratio d'invalidité

Tableau sommaire – tous les établissements

Indicateur	2024-2025	2025-2026	Variation
Ratio invalidité moyen	4,03%	4,86%	+ 0,83%
Heures invalidité totales	93 146	114 058	22,45%
Heures Assurance Salaire	89 606	107 313	19,76%
Heures CNESST	3 540	6 744	90,50%

Constats

- Hausse globale de l'invalidité : Le ratio moyen passe de 4.03% à 4.86% (+0.83 pts), soit +22.45% d'heures d'invalidité
- Heures CNESST en forte hausse : +90.50% d'augmentation des heures liées aux accidents de travail

Motifs de départ

RAISONS DE DÉPART - COMPARATIF 2024/2025

Catégorie thématique	Raisons incluses	2024	2025	Var. %	Total	% Total
Fin de lien d'emploi (Admin)	Fermeture admin, Transfert, Double emploi, Fin contrat, Dossier inactif	10	20	100%	30	9%
Autres / Non spécifié	#N/A, Autres, S.P.A.S.	18	27	50%	45	13%
Raisons personnelles/familiales	Raisons personnelles, Oblig. fam., Maladie, Décès	8	10	25%	18	5%
Retraite / Fin de carrière	Retraite, ret. fonct. pub.	35	43	23%	78	23%
Évolution de carrière	Carrière, Meilleur travail, Intérêt perso, int. pers., Promotion	17	18	6%	35	10%
Conditions de travail (Employeur)	Climat insatisfaisant, Insatisfaction, Salaire, Horaire, Charge	11	9	-18%	20	6%
Départ volontaire personnel	Départ volontaire, démission, Satisfait mais veut changer	48	39	-19%	87	26%
Mobilité géographique	Déménagement	15	6	-60%	21	6%
Mesures disciplinaires	Congédiement, Probation échouée	3	1	-67%	4	1%
TOTAL		165	173	5%	338	100%

Les fermetures de dossiers pour double emploi sont inclus dans les données spécifiques des départs, mais ces données ne sont pas en doublon dans les données de nombre d'effectifs annuel.

Constats

- Départs volontaires dominants: Retraite + démissions = majorité des départs (environ 50%)
- Augmentation retraites en 2025: +23% par rapport à 2024 (43 vs 35 départs)
- Hausse du nombre fins de liens administratifs en 2025: double emploi (20 vs 10 départs)
- 45 cas sans raison documentée sur les 2 années
- Baisse mobilité géographique en 2025: -60% (6 vs 15 départs)

Besoins actuels

Tableau sommaire – Besoins actuels en ETC

	ETC manquants (besoins actuels)
TOTAL	285,5

Projection de croissance

Tableau sommaire – Besoins actuels en ETC

	Projection de croissance 2026	Projection de croissance 2027	Projection de croissance 2028
TOTAL	64,1	36,91	23,59

Sources de données

- Les données sont en provenance du tableau de bord VPTCE à l'exception des données concernant les besoins actuels et les projections de croissance.

Annexes

Heures travaillées par établissement

Établissement	Hrs Trav 24-25	Hrs Trav 25-26	ETC 24-25	ETC 25-26	Croissance
06 – INPL Philippe-Pinel	12 619	17 530	7	10	38,92%
16 – CISSS de la Montérégie-Centre	102 557	114 404	56	63	11,55%
01 – CISSS du Bas-St-Laurent	46 941	51 174	26	28	9,02%
08 – CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	33 752	36 533	18	20	8,24%
06 – CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	119 332	128 587	65	70	7,76%
05 – CIUSSS de l'Estrie - CHUS	98 032	105 212	54	58	7,32%
15 – CISSS des Laurentides	97 399	103 519	53	57	6,28%
03 – CHU de Québec	53 440	55 975	29	31	4,74%
06 – CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	85 693	89 156	47	49	4,04%
06 – CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	73 571	76 292	40	42	3,70%
12 – CISSS de Chaudière-Appalaches	119 017	122 110	65	67	2,60%
16 – CISSS de la Montérégie-Est	81 970	82 723	45	45	0,92%
11 – CISSS de la Gaspésie	30 714	30 879	17	17	0,54%
16 – CISSS de la Montérégie-Ouest	93 490	93 768	51	51	0,30%
13 – CISSS de Laval	65 378	65 435	36	36	0,09%
02 – CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	106 543	106 254	58	58	-0,27%
04 – CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	151 741	150 892	83	83	-0,56%
03 – CIUSSS de la Capitale-Nationale	306 440	304 681	168	167	-0,57%
14 – CISSS de Lanaudière	96 365	95 635	53	52	-0,76%
06 – CHUM	42 937	42 610	24	23	-0,76%
06 – CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	146 903	144 665	80	79	-1,52%
06 – CHU Ste-Justine	74 010	72 606	41	40	-1,90%
06 – Institut de cardiologie de Montréal	1 232	1 190	1	1	-3,41%
06 – CUSM	85 134	82 064	47	45	-3,61%
06 – CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	103 035	97 675	56	53	-5,20%
09 – CISSS de la Côte-Nord	17 115	16 034	9	9	-6,31%
07 – CISSS de l'Outaouais	52 495	47 102	29	26	-10,27%
03 – Inst. univ. cardio. et pneumo. de Québec – UL	2 376	1 849	1	1	-22,17%
10 – CRSSS de la Baie-James	6 834	5 179	4	3	-24,22%
11 – CISSS des Îles	6 825	4 669	4	3	-31,60%
TOTAL	2 313 890	2 346 401	1 267	1 285	1,41%

Constats

- Forte croissance : INPL Philippe-Pinel (+38.92%), CISSS de la Montérégie-Centre (+11.55%), CISSS du Bas-St-Laurent (+9.02%).
- Forte décroissance : CISSS des Îles (-31.60%), CRSSS de la Baie-James (-24.22%) et Institut universitaire de cardiologie et pneumologie de Québec – UL (-22.17%).

Ratio d'invalidité par établissement

Établissement	Ratio 24-25	Ratio 25-26	Variation (pts)	Ratio Total
11 – CISSS DES ÎLES	5,13 %	40,30 %	35,17 %	19,41 %
09 – CISSS DE LA CÔTE-NORD	6,59 %	18,00 %	11,41 %	12,11 %
07 – CISSS DE L'OUTAOUAIS	3,24 %	9,24 %	6,00 %	6,08 %
06 – CUSM	2,54 %	6,60 %	4,05 %	4,53 %
16 – CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-EST	5,78 %	9,60 %	3,82 %	7,70 %
06 – CIUSSS DE L'EST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	3,40 %	6,98 %	3,58 %	5,14 %
02 – CIUSSS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN	2,03 %	4,58 %	2,56 %	3,30 %
03 – CIUSSS DE LA CAPITALE-NATIONALE	2,65 %	4,76 %	2,11 %	3,70 %
06 – CHUM	1,48 %	3,53 %	2,06 %	2,50 %
06 – CHU STE-JUSTINE	0,53 %	2,02 %	1,49 %	1,26 %
06 – INPL PHILIPPE-PINEL	1,54 %	2,89 %	1,35 %	2,32 %
14 – CISSS DE LANAUDIÈRE	10,64 %	11,75 %	1,10 %	11,19 %
05 – CIUSSS DE L'ESTRIE - CHUS	7,87 %	8,77 %	0,90 %	8,34 %
04 – CIUSSS DE LA MAURICIE-ET-DU-CENTRE-DU-QUÉBEC	3,54 %	4,37 %	0,82 %	3,95 %
12 – CISSS DE CHAUDIÈRE-APPALACHES	3,38 %	4,11 %	0,73 %	3,75 %
16 – CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-OUEST	3,31 %	3,70 %	0,39 %	3,51 %
15 – CISSS DES LAURENTIDES	2,26 %	2,43 %	0,18 %	2,35 %
06 – INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
10 – CRSSS DE LA BAIE-JAMES	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
06 – CIUSSS DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	2,21 %	2,20 %	-0,01 %	2,20 %
03 – CHU DE QUÉBEC	2,68 %	2,49 %	-0,20 %	2,58 %
13 – CISSS DE LAVAL	4,50 %	3,98 %	-0,52 %	4,24 %
06 – CIUSSS DU CENTRE-SUD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	3,73 %	3,10 %	-0,63 %	3,42 %
01 – CISSS DU BAS-ST-LAURENT	6,39 %	5,16 %	-1,22 %	5,75 %
16 – CISSS DE LA MONTÉRÉGIE-CENTRE	4,05 %	2,01 %	-2,04 %	2,97 %
11 – CISSS DE LA GASPÉSIE	6,12 %	3,55 %	-2,57 %	4,84 %
06 – CIUSSS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	7,79 %	5,00 %	-2,79 %	6,37 %
06 – CIUSSS DU CENTRE-OUEST-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL	3,72 %	0,82 %	-2,90 %	2,25 %
08 – CISSS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	12,07 %	3,90 %	-8,17 %	7,82 %
03 – INST. UNIV. CARDIO. ET PNEUMO. DE QUÉBEC – UL	15,74 %	0,00 %	-15,74 %	8,85 %
Total	4,03 %	4,86 %	0,83 %	4,45 %

Constats

- Certains établissements affichent des ratios nettement supérieurs à la moyenne provinciale : CISSS des Îles (19.41%), CISSS de la Côte-Nord (12.11%) et CISSS de Lanaudière (11.19%).

Manque (besoins) de psychologues par établissement

Établissement	ETC manquants (besoins actuels)
01 – CISSS du Bas-St-Laurent	7,5
02 – CIUOSS du Saguenay–Lac-St-Jean	9,6
03 – CHU de Québec	7
03 – CIUOSS de la Capitale-Nationale	0
03 – Inst. univ. cardio. et pneumo. de Québec	0
04 – CIUOSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	14
05 – CIUOSS de l'Estrie - CHUS	16,6
06 – CHUM	4,4
06 – CIUOSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	0
06 – CHU Ste-Justine	0,6
06 – CIUOSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	11
06 – CIUOSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	25,1
06 – CIUOSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	5
06 – CUSM	8,7
06 – CIUOSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	18,1
06 – INPL Philippe-Pinel	1,6
06 – Institut de cardiologie de Montréal	0
07 – CISSS de l'Outaouais	10,5
08 – CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	11
09 – CISSS de la Côte-Nord	11
10 – CRSSS de la Baie-James	2
11 – CISSS de la Gaspésie	0
11 – CISSS des Îles	0
13 – CISSS de Laval	7
14 – CISSS de Lanaudière	35
12 – CISSS de Chaudière-Appalaches	17
15 – CISSS des Laurentides	9
16 – CISSS de la Montérégie-Centre	17,8
16 – CISSS de la Montérégie-Est	18
16 – CISSS de la Montérégie-Ouest	18
TOTAL	285,5

Notes : Données autodéclarées par les établissements

Les données excluent les ETC manquants de la Capitale-Nationale, de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, de la Gaspésie et de l'Institut de Cardiologie de Montréal

Projection de croissance par établissement

Établissement	Projection 2026	Projection 2027	Projection 2028
01 – CISSS du Bas-St-Laurent	1	0	0
02 – CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean	0	0	0
03 – CHU de Québec	2	2	2
03 – CIUSSS de la Capitale-Nationale	0	0	0
03 – Inst. univ. cardio. et pneumo. de Québec	0	0	0
04 – CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec	0	0	0
05 – CIUSSS de l'Estrie - CHUS	0,9	0	0
06 – CHUM	0	0	0
06 – CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal	0	0	0
06 – CHU Ste-Justine	2,6	7,8	0
06 – CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal	0	0	0
06 – CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	5	4	4
06 – CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal	0	3	1
06 – CUSM	0	0	0
06 – CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	2	2,8	1
06 – INPL Philippe-Pinel	0	0,4	0
06 – Institut de cardiologie de Montréal	0	0	0
07 – CISSS de l'Outaouais	0	0	0
08 – CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue	0	0	0
09 – CISSS de la Côte-Nord	0	0	0
10 – CRSSS de la Baie-James	0	0	0
11 – CISSS de la Gaspésie	0	0	0
11 – CISSS des Îles	0	0	0
13 – CISSS de Laval	0	0	0
14 – CISSS de Lanaudière	12	5	4
12 – CISSS de Chaudière-Appalaches	4	3	3
15 – CISSS des Laurentides	3	0	0
16 – CISSS de la Montérégie-Centre	0	0	0
16 – CISSS de la Montérégie-Est	0	0	0
16 – CISSS de la Montérégie-Ouest	31,6	8,91	8,59
TOTAL	64,1	36,91	23,59

Notes: Données autodéclarées par les établissements

Les données n'incluent pas les besoins relatifs à l'ouverture de l'Hôpital Vaudreuil-Soulages à Montérégie-Ouest.

Les données excluent les ETC manquants de la Capitale-Nationale, de l'Est-de-l'Île-de-Montréal, de la Gaspésie et de l'Institut de Cardiologie de Montréal.

